

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1180

17 juin 2006

SOMMAIRE

ABF European Holdings & Co SNC, Luxembourg .	56595	Hecker, S.à r.l., Echternach	56633
ABF European Holdings & Co SNC, Luxembourg .	56598	Investment 23 S.A., Luxembourg	56601
AH Luxco 2, S.à r.l., Luxembourg	56610	Investment 23 S.A., Luxembourg	56601
Airmarco Participations S.A., Luxembourg	56623	Iona S.A., Luxembourg	56623
Am Schrendel, S.à r.l., Grevenmacher	56599	Isofin, Sicav, Luxembourg	56639
Anissa, S.à r.l., Luxembourg	56624	Leisure Management S.A., Luxembourg	56609
Atlas Invest S.A., Luxembourg	56598	Likipi Holding S.A., Luxembourg	56616
BMT S.A., Luxembourg	56616	Lintra Holding A.G., Luxembourg	56623
BMT S.A., Luxembourg	56618	Luxequip Bail S.A., Luxembourg	56633
Brasserie Chez Menni, S.à r.l., Luxembourg	56640	Luxion, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	56630
Brasserie Chez Menni, S.à r.l., Luxembourg	56640	Maplux Ré S.A., Luxembourg	56618
Brasserie Chez Menni, S.à r.l., Luxembourg	56640	Maramco S.A., Luxembourg	56623
Canephora, S.à r.l., Münsbach	56613	Nilimmo S.A., Luxembourg	56636
Canephora, S.à r.l., Münsbach	56615	O.O.I. Holding S.A., Mamer	56599
Centrafin S.A., Luxembourg	56610	Pattina Holding S.A., Luxembourg	56605
ColPrado (Lux), S.à r.l., Luxembourg	56602	Penfret Holding S.A., Mamer	56595
Colux3, S.à r.l., Luxembourg	56606	PH Holding S.A., Mamer	56598
Conseil Représentatif des Associations de la Com- munauté Musulmane du Grand-Duché de Luxem- bourg, A.s.b.l.	56605	PH Holding S.A., Mamer	56598
Corner Land S.A., Luxembourg	56613	Plastrecom S.A., Foetz	56616
Dionysos Investment S.A., Luxembourg	56604	Real Estate Capital S.A., Luxembourg	56640
DP Investment Holding S.A., Mamer	56601	S.I. Kronos S.A., Luxembourg	56615
Etablissement Kerger S.A., Everlange	56619	Sky S.A., Luxembourg	56611
EUCO S.A., European Company for Investment and Management, Luxembourg	56609	SOGECOSE, S.à r.l., Société de Gestion, de Con- seils et de Services, Luxembourg	56615
Eugénie S.A., Luxembourg	56594	Spectrum Brands Lux, S.à r.l., Luxembourg	56629
European Quality Invest Holding S.A., Mamer	56599	Tarkett S.A., Lentzweiler	56632
Eurostar Diamonds International S.A., Luxem- bourg	56612	Tarkett S.A., Lentzweiler	56633
Eurostar Overseas S.A., Mamer	56610	Tecnofood Engineering S.A., Luxembourg	56613
Expression 3 S.A., Luxembourg	56605	Teilen Invest S.A., Luxembourg	56634
FIIF International S.A., Luxembourg	56601	TNIH (Luxembourg) General Partner, S.à r.l., Lu- xembourg	56637
Fiduciaire Vincent La Mendola, S.à r.l., Luxem- bourg	56594	(The) Unilever International Pension Plan, Assep, Luxembourg	56609
Fun Invest Group S.A., Luxembourg	56636	United Grain and Oil Holding S.A., Bereldange	56594
G.L. et F. Simone & Fils Immobilière, S.à r.l.	56594	Varazur S.A., Luxembourg	56608
(La) Gardia S.A.H., Luxembourg	56637	Vitalogie S.A.H., Luxembourg	56618
GGP Lux Co., S.à r.l., Luxembourg	56638	Vitalys Engineering S.A., Luxembourg	56629
GGP Lux Co., S.à r.l., Luxembourg	56639	Wurth & Associés S.A., Luxembourg	56612
Global Alternative Energy Europe S.A., Luxem- bourg	56609	Wurth & Associés S.A., Luxembourg	56612
		Wurth & Associés S.A., Luxembourg	56612
		Zelda Holding S.A., Mamer	56595

56594

UNITED GRAIN AND OIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange.
R. C. Luxembourg B 55.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart
Notaire

(030663/207/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 85.775.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO05018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour la société
Signature

(030887/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

G.L. ET F. SIMONE & FILS IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 63.020.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-B05017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030891/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

EUGENIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.746.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2006

Conseil d'Administration:

L'assemblée prend acte de la démission de leur mandat d'administrateur de MM. Philippe de Spoelberch, Grégoire de Spoelberch, Paul Munchen et Christophe d'Ansembourg. L'assemblée décide de nommer Madame Carine Reuter, employée, demeurant à L-3332 Fennange, en leur remplacement pour une durée de 3 ans, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale de 2009.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale de 2009 est composé comme suit:

- M. Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken;
- M. Frédéric de Mévius, administrateur de sociétés, demeurant à B-5080 La Bruyère, 1, La Falize;
- Mme Carine Reuter, employée, demeurant à L-3332 Fennange, 5, rue des Champs.

Commissaire aux Comptes:

L'assemblée prend acte de la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE. L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Hugues Antoine, comptable, demeurant à B-6810 Jamoigne, en son remplacement pour une durée de 3 ans, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale de 2009.

Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale de 2009 est Monsieur Jean-Hugues Antoine, comptable, demeurant à B-6810 Jamoigne, 19, rue du Faing.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030981/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

ZELDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 97.074.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

G. Poncé.

(030892//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

PENFRET HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 88.325.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

G. Poncé.

(030893//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

**ABF EUROPEAN HOLDINGS & CO SNC, Société en nom collectif,
(anc. ABF HYDE PARK INVESTMENTS & CO SNC).**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 96.924.

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of March.

Before Us, Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of the partnership ABF HYDE PARK INVESTMENTS & CO SNC, offene Handelsgesellschaft (Société en nom collectif), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on 11 November 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1298 on 5 December 2003, whose articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed received by the undersigned notary, on 8 March 2006, not yet published in the Mémorial C, («the Partnership»).

The extraordinary general meeting was opened at 11.50 a.m. by Mr Eric Sublon, lawyer, residing professionally in Luxembourg acting as chairman and appointing Mrs Peggy Olinger, private employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appointed as scrutineer Mr Michel Bulach, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the members or by the proxy holders representing the members, by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- According to the attendance list, all the partners representing the full amount of the partnership capital of forty-two million one hundred ninety thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 42,190,600.-) were present or validly represented at the meeting. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1) Acknowledgment of the contribution by ABF HYDE PARK INVESTMENTS, S.à r.l. of all its partnership units in the Partnership to ABF EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l.

2) Amendment of Article 5 of the Articles of Association of the Partnership to reflect such contribution.

3) Change of name of the Partnership in ABF EUROPEAN HOLDINGS & CO SNC.

4) Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Partnership to reflect such change of name.

5) Amendment of Article 18 of the Articles of Association of the Partnership.

6) Miscellaneous.

The meeting having approved the statements of the chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The partners' meeting acknowledged the contribution by ABF HYDE PARK INVESTMENTS, S.à r.l. of all its two hundred sixty-eight thousand seven hundred twenty-six (268,726) partnership units in the Partnership among a contribution by ABF HYDE PARK INVESTMENTS, S.à r.l. of all its assets and liabilities to ABF EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l. in consideration for the allocation by ABF EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l. of new corporate units to ABF HYDE PARK

INVESTMENTS, S.à r.l. through a deed received by the undersigned notary, on 13 March 2006, just before the present deed, not yet published in the Mémorial C.

The company ABF EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l. had been previously approved as new partner of the Partnership through an extraordinary general meeting of its partners under private seal on 10 March 2006.

A copy of the minutes of the extraordinary general meeting, after having been signed ne varietur by the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution

The partners' meeting resolved to amend Article 5 of the Articles of Association of the Partnership so as to reflect the above contribution.

Consequently, Article 5 of the Articles of Association of the Partnership shall henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The Partnership's capital is set at forty-two million one hundred ninety thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 42,190,600.-), represented by four hundred twenty-one thousand nine hundred six (421,906) partnership units with a par value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each.

The capital is held as follows:

ABF EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l.: two hundred sixty-eight thousand seven hundred twenty-six partnership units	268,726
ABF REGENTS PARK INVESTMENTS, S.à r.l.: one hundred fifty-three thousand one hundred eighty partnership units	153,180
Total: four hundred twenty-one thousand nine hundred six partnership units	421,906 »

Third resolution

The partners' meeting resolved to change the name of the Partnership in ABF EUROPEAN HOLDINGS & CO SNC.

Fourth resolution

The partners' meeting resolved to amend Article 1st of the Articles of Association of the Partnership so as to reflect the above change of name.

Consequently, Article 1st of the Articles of Association of the Partnership shall henceforth have the following wording:

«**Art. 1.** There is hereby established a general partnership (offene Handelsgesellschaft, société en nom collectif) under the firm name ABF EUROPEAN HOLDINGS & CO SNC».

Fifth resolution

The partners' meeting resolved to amend Article 18 of the Articles of Association in order to give it henceforth the following wording:

«**Art. 18.** Each year, as of the fifteenth day of March, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the partners.»

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Partnership, as a result of the presently stated, are evaluated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsechs, am dreizehnten März.

Vor uns Maître Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, Großherzogtum Luxemburg.

Versammelte sich eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft ABF HYDE PARK INVESTMENTS & CO SNC, offene Handelsgesellschaft (Société en nom collectif), mit eingetragenem Sitz in L-2320 Luxemburg, 69A, boulevard de la Pétrusse, gegründet infolge einer Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 11. November 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 1298 vom 5. Dezember 2003, deren Statuten mehrmals abgeändert wurden und zuletzt infolge einer Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 8. März 2005, noch nicht im Mémorial C, veröffentlicht, («die Gesellschaft»).

Die außerordentliche Hauptversammlung wurde um 11.50 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Eric Sublon, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmte sodann zur Sekretärin Frau Peggy Olinger, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Zum Skrutator wurde durch die Versammlung Herrn Michel Bulach, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, bestimmt.

Diese drei Personen bildeten das Büro der Versammlung.

Das wie hiervor aufgeführt zusammengesetzte Büro stellte die Anwesenheitsliste auf, welche von den Gesellschaftern, oder von einem jeden Bevollmächtigten eines Gesellschafters, von den Büromitgliedern und dem Notar ne varietur

unterzeichnet wurde und dieser Urkunde zusammen mit den Vollmachten als Anlage beigefügt wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Vorsitzende erklärte und bat den Notar, nachfolgendes zu beurkunden:

I. Es geht aus der Anwesenheitsliste hervor, dass sämtliche Gesellschafter der Gesellschaft, welche zusammen das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von zweiundvierzig Millionen einhundertneunzigtausendsechshundert Pfund Sterling (GBP 42.190.600,-) darstellen, bei der Hauptversammlung anwesend oder rechtsgültig vertreten waren. Die Hauptversammlung konnte daher rechtsgültig ohne vorangehende Einberufungskundgabe über sämtliche Verhandlungspunkte der Tagesordnung beraten und entscheiden.

II. Die Hauptversammlung hatte folgende Tagesordnung:

1. Zustimmung der Einlage sämtlicher von ABF HYDE PARK INVESTMENTS, S.à r.l. gehaltenen Anteile in der Gesellschaft in die ABF EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l.
2. Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft, um dieser Einlage Rechnung zu tragen.
3. Abänderung des Namens der Gesellschaft in ABF EUROPEAN HOLDINGS & CO SNC.
4. Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft um dieser Namensänderung Rechnung zu tragen.
5. Sonstiges.

Die Hauptversammlung, nachdem sie den Aussagen des Vorsitzenden zugestimmt hat und sich für als ordnungsgemäß zusammengesetzt und einberufen erachtet hat, hat nach Beratung folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung hat Kenntnis genommen von der Einlage aller zweiundachtundsechzigtausendsiebenhundertsechszwanzig (268.726) von ABF HYDE PARK INVESTMENTS, S.à r.l. gehaltenen Gesellschaftsanteilen in der Gesellschaft, durch die Übertragung sämtlicher Aktiva und Passiva der Gesellschaft ABF HYDE PARK INVESTMENTS, S.à r.l. an ABF EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., gegen Ausgabe von ABF EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l. an der ABF HYDE PARK INVESTMENTS, S.à r.l. von neuen Gesellschaftsanteilen und dies gemäß einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 13. März 2006, aufgenommen kurz bevor dieser Urkunde, noch nicht im Mémorial C, veröffentlicht.

Die Gesellschaft ABF EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l. wurde bereits als neuer Gesellschafter der Gesellschaft, durch eine privatschriftliche außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter, vom 10. März 2006 angenommen.

Eine Kopie des Protokolls der außerordentlichen Generalversammlung, nachdem sie ne varietur durch das Büro der Versammlung und den Notar unterzeichnet wurde, wird dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschloss, Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft folgendermaßen abzuändern, um die vorerwähnte Einlage anzuzeigen.

Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft wird zukünftig wie folgt lauten:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweiundvierzig Millionen einhundertneunzigtausendsechshundert Pfund Sterling (GBP 42.190.600,-) eingeteilt in vierhunderteinundzwanzigtausendneuhundertsechs (421,906) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einhundert Pfund Sterling (GBP 100,-).

Das Gesellschaftskapital wird wie folgt gehalten:

- ABF EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l.: Zweihundertachtundsechzigtausendsiebenhundertsechszwanzig Gesellschaftsanteile.	268.726
- ABF REGENTS PARK INVESTMENTS, S.à r.l.: Einhundertdreißigtausendeinhundertachtzig Gesellschaftsanteile.	153.180
Total: vierhunderteinundzwanzigtausendneuhundertsechs Gesellschaftsanteile	421.906 »

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschloss, den Namen der Gesellschaft in ABF EUROPEAN HOLDINGS & CO SNC umzuändern.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschloss, Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um die vorerwähnten Abänderung des Namens der Gesellschaft anzuzeigen.

Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft wird zukünftig wie folgt lauten:

«**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft in Form einer offenen Handelsgesellschaft (société en nom collectif) unter dem Namen ABF EUROPEAN HOLDINGS & CO SNC gegründet.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschloss, Artikel 18 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 18.** Jedes Jahr, am fünfzehnten März, werden die Jahresbilanzen erstellt und den Gesellschaftern unterbreitet.

Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen aller Art, die durch diese Handlungen anfallen, werden auf ungefähr tausend fünfhundert Euro (EUR 1.500,-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der obigen erschienenen Personen auf Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen

derselben erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung haben die erschienenen Personen gemeinsam mit dem Notar, die Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: E. Sublon, P. Olinger, M. Bulach, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, vol. 27CS, fol. 86, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreies Papier, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 4. April 2006.

T. Metzler.

(031694/222/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

**ABF EUROPEAN HOLDINGS & CO SNC, Société en nom collectif,
(anc. ABF HYDE PARK INVESTMENTS & CO SNC).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 96.924.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 avril 2006.

T. Metzler.

(031699/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

PH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 94.735.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

I. Deschuytter.

(030896//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

PH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 94.735.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

I. Deschuytter.

(030897//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

ATLAS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 73.538.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 7 mars 2006

Monsieur Domenico Scarfo, né à Celle di Bulgheria (Italie), le 12 avril 1956, domicilié Via San Gottardo, 14 au 6963 Pregassonna (Suisse), a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Brunello Donati, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031013/800/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

O.O.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 92.908.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

I. Deschuytter.

(030898//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

EUROPEAN QUALITY INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 92.909.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

I. Deschuytter.

(030899//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

AM SCHRENDEL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6753 Grevenmacher, 44D, route de Machtum.
H. R. Luxemburg B 115.292.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den dreiundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Karl Golumbeck, Industrieller, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 1. März 1942, wohnhaft in L-6753 Grevenmacher, 44D, route de Machtum.

2.- Herr Oliver Schweitzer, Selbständiger, geboren in Ehrang/Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 3. April 1966, wohnhaft in L-6753 Grevenmacher, 44D, route de Machtum.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung einer in Sandweiler gelegenen Immobilie.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist AM SCHRENDEL, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile gezeichnet wurden wie folgt:

1.- Herr Karl Golumbeck, Industrieller, wohnhaft in L-6753 Grevenmacher, 44D, route de Machtum, sechzig	60
Anteile	
2.- Herr Oliver Schweitzer, Selbständiger, wohnhaft in L-6753 Grevenmacher, 44D, route de Machtum, vierzig	40
Anteile	
Total: einhundert Anteile	100

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Einzahlung der Anteile

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6753 Grevenmacher, 44D, route de Machtum.

2.- Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Karl Golumbeck, Industrieller, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 1. März 1942, wohnhaft in L-6753 Grevenmacher, 44D, route de Machtum, und

- Herr Oliver Schweitzer, Selbständiger, geboren in Ehrang/Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 3. April 1966, wohnhaft in L-6753 Grevenmacher, 44D, route de Machtum.

3.- Bis zu einem Betrag von 2.500,- EUR kann die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift eines Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet werden; für jegliche Verpflichtungen welche diesen Betrag überschreiten ist die Kollektivunterschrift der beiden Geschäftsführer erforderlich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: K. Golumbeck, O. Schweitzer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 avril 2006, vol. 536, fol. 19, case 18. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2006.

J. Seckler.

(031745/231/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

DP INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 79.796.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

I. Deschuytter.

(030900//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

FIIF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 64.653.

Le bilan au 16 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signature.

(030906//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

INVESTMENT 23 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 59.633.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour INVESTMENT 23 S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(031578/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

INVESTMENT 23 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 59.633.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

Pour INVESTMENT 23 S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(031554/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

ColPrado (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 91.723.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société ColPrado (LUX), S.à r.l., société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 14 janvier 2003, publié au Mémorial C, numéro 292 du 19 mars 2003 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.723.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

- Présentation du rapport sur les opérations du groupe ColPrado (LUX) (le «Groupe) et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 et approbation des comptes consolidés dudit exercice,
- Présentation du rapport sur les opérations du groupe ColPrado (Lux) (le «Groupe) et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 et approbation des comptes consolidés dudit exercice,
- Décision de mise en liquidation de la Société,
- Nomination de COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social, 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 88.540 en qualité de liquidateur avec détermination des pouvoirs, qui lui sont conférés pour mener à bien la liquidation de la Société, ainsi qu'il suit:

Le liquidateur, à qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires ainsi que par les membres du bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, les associés ayant déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux droits et formalités de la convocation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations du Groupe et du rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 faisant ressortir une perte consolidée de EUR 717.345. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations du Groupe et du rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 faisant ressortir un bénéfice consolidé de EUR 1.900.568. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention «Société en liquidation».

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme, en qualité de liquidateur:

COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

A qui elle confère les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an indiqués en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ColPrado (Lux), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, rue du Saint-esprit, L-1475 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange, on January 14, 2003, published in the Mémorial C, number 292 of March 19, 2003, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under the number B 91.723

The extraordinary general meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- Presentation of the management report and of the Auditor's report for the consolidated accounts as at 31 December 2003,

- Approval of the consolidated accounts of the Company as at 31 December 2003,

- Presentation of the management report and of the Auditor's report for the consolidated accounts as at 31 December 2004,

- Approval of the consolidated accounts of the Company as at 31 December 2004,

- Decision to put the Company into liquidation,

- To appoint COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under the number B 88.530 and having its registered office 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg as the Liquidator and to give the liquidator all powers necessary to carry out the liquidation of the Company, as follows:

The Liquidator, to whom are granted the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915 as amended, may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance-list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

III. It results from the said attendance list that the whole corporate capital is represented at the present meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda, all the shareholders having declared having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting takes, unanimously, the following resolutions:

Resolutions

First resolution

The General Meeting resolves to approve the audited consolidated accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2003 which show a consolidated loss of EUR 717.345. The General Meeting also approves the management report and the Auditor's report.

Second resolution

The General Meeting resolves to approve the audited consolidated accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2004 which show a consolidated profit of EUR 1.900.568. The General Meeting also approves the management report and the Auditor's report.

Third resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

In accordance with the Law, the Company shall be deemed to exist for the purpose of its liquidation until completion of the liquidation. During this liquidation period, the corporate name will be followed by the mention «in liquidation».

Fourth resolution

The General Meeting appoints as liquidator:

COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540,

and vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915 as amended.

The Liquidator may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the persons appearing, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is followed by a English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 85, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

J. Elvinger.

(031859/211/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

DIONYSOS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 92.792.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Signature.

(030923//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

PATTINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 80.906.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

Signature.

(030933/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

**CONSEIL REPRESENTATIF DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTE MUSULMANE
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 janvier 2006

Suite à la convocation du 25 décembre 2005, les membres des Associations de la Communauté musulmane du GDL, A.s.b.l. se sont réunis le 17 janvier 2006, pour débattre de l'ordre du jour suivant:

- modification de l'article n° 2 de l'Association;
- démission des membres du Conseil sortants et l'élection des nouveaux membres du Conseil;
- divers.

Les membres se sont réunis à l'Assemblée générale annuelle et à la majorité prévue par les statuts ont pris les décisions suivantes:

En vertu d'une décision prise par l'AG des membres du 17 janvier l'article 2. des statuts de CONSEIL REPRESENTATIF DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTE MUSULMANE DU GDL a été modifié comme suit:

Le mot «représentatif» sera remplacé par le mot «transitoire» jusqu'à l'élection générale au sein de la Communauté Musulmane, et reprise après les élections générales organisées au sein de la Communauté Musulmane du GDL, dont le mot transitoire sera supprimé. Jusqu'à cette date, l'Association portera le titre: LE CONSEIL TRANSITOIRE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTE MUSULMANE DU GDL, A.s.b.l., abréviation: «CTACM».

Fait à Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Signature

Rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00131. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030956//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

EXPRESSION 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 40, rue Jean Bertels.
R. C. Luxembourg B 68.250.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire, tenue en date du 13 mai 2004 à Luxembourg, que:

Les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Francisco Quijada, architecte diplômé, demeurant à L-2550 Luxembourg, 100, rue du X Septembre;
 - Monsieur Philippe Jouret, architecte diplômé, demeurant à L-1430 Luxembourg, 35, boulevard Pierre Dupong;
 - Madame Frédérique Quijada-Schütz, employée privée, demeurant à L-2550 Luxembourg, 100, rue du X Septembre;
 - Madame Marion Jouret-Wagner, employée privée, demeurant à L-1430 Luxembourg, 35, boulevard Pierre Dupong;
- étant arrivés à leur terme, il a été décidé de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante:

- Monsieur Francisco Quijada, architecte diplômé, demeurant à L-2550 Luxembourg, 100, rue du X Septembre;
- Monsieur Philippe Jouret, architecte diplômé, demeurant à L-1430 Luxembourg, 35, boulevard Pierre Dupong;
- Madame Frédérique Quijada-Schütz, employée privée, demeurant à L-2550 Luxembourg, 100, rue du X Septembre;
- Madame Marion Jouret-Wagner, employée privée, demeurant à L-1430 Luxembourg, 35, boulevard Pierre Dupong.

Par ailleurs, le mandat de commissaire aux comptes de:

LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiënerie,

étant arrivé à expiration, il a été décidé de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031520/503/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

COLUX3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 81.065.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société COLUX3, S.à r.l., société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 21 février 2001, publié au Mémorial C, numéro 882 du 16 octobre 2001, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.065.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg;
- Décision de mise en liquidation de COLUX3, S.à r.l. («la Société»);
- Nomination de COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social, 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 88.540 en qualité de liquidateur avec détermination des pouvoirs;

qui lui sont conférés pour mener à bien la liquidation de la Société, ainsi qu'il suit:

Le liquidateur, à qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires ainsi que par les membres du bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, tous les associés déclarant avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux droits et formalités de la convocation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolutions

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social actuellement sis 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention «Société en liquidation».

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme, en qualité de liquidateur:

COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

A qui elle confère les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an indiqués en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaut.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of COLUX3, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange, on February 21, 2001, published in the Mémorial C, number 882 of October 10, 2001, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under the number B 81.065.

The extraordinary general meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- To transfer the registered office of the Company from, its current address to 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg;

- Decision to put the Company into liquidation;

- To appoint COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under the number B 88.530 and having its registered office 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg as the Liquidator and to give the liquidator all powers necessary to carry out the liquidation of the Company, as follows:

The Liquidator, to whom are granted the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915 as amended, may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance-list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

III. It results from the said attendance list that the 100 (one hundred) shares representing the whole corporate capital are represented at the present meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda, all the shareholders having declared having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting takes, unanimously, the following resolutions:

Resolutions

First resolution

The General Meeting decides to transfer the registered office of the Company from its current address (12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg) to 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg.

Second resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

In accordance with the Law, the Company shall be deemed to exist for the purpose of its liquidation until completion of the liquidation. During this liquidation period, the corporate name will be followed by the mention «in liquidation».

Third resolution

The General Meeting appoints as liquidator:

COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540 and vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915 as amended.

The Liquidator may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the persons appearing, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is followed by a English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 85, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

J. Elvinger.

(031860/211/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

VARAZUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 114.935.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 31 mars 2006

Les actionnaires de la société VARAZUR S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé:

- Monsieur Thorsten Martin, domicilié à F-Nice, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Michel Vandevijver.

- La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou de la signature individuelle de l'administrateur-délégué, en toutes circonstances la signature de l'administrateur-délégué est requise.

Administrateur-délégué: FIDES MARITIME CONSULT S.A., demeurant 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

Administrateur: Monsieur Thorsten Martin, demeurant Résidence Impérial Gambetta, 5bis, rue Cros de Capeu, F-06100 Nice;

Administrateur: Monsieur Dieter Feustel, demeurant 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030959//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

LEISURE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 75.041.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(030967/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

EUCO S.A., EUROPEAN COMPANY FOR INVESTMENT AND MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 31.979.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(030969/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

THE UNILEVER INTERNATIONAL PENSION PLAN, Association d'épargne-pension.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg I 1.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mars 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(030971/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

GLOBAL ALTERNATIVE ENERGY EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 111.675.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 12 décembre 2005 que:

- la démission de M. Mark Kübler, administrateur de la Société, est acceptée avec effet au 29 novembre 2005;
- la démission de M. John Philip Takacs, administrateur de la Société, est acceptée avec effet au 29 novembre 2005;
- la démission de M. Hermann Seiler, administrateur de la Société, est acceptée avec effet au 29 novembre 2005;
- la nomination en qualité d'administrateur, à compter du 29 novembre 2005 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2007, de M. Urs Juon-Ernch, né le 15 octobre 1960 à Zürich (Suisse), avec adresse professionnelle Rütistrasse 3, CH-5634 Merenschwand (Suisse);
- la nomination en qualité d'administrateur, à compter du 29 novembre 2005 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2007, de M. Dieter Heisig, né le 25 juin 1942 à Breslau (Pologne), avec adresse professionnelle Sterngasse 3, 97070 Würzburg (Allemagne);
- la nomination en qualité d'administrateur, à compter du 29 novembre 2005 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2007, de Mme Marlene Neckermann, née le 22 mai 1944 à Würzburg (Allemagne), avec adresse professionnelle Sterngasse 3, 97070 Würzburg (Allemagne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031488/2460/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

56610

CENTRAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 57.277.

Le bilan au 30 avril 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(030972/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

EUROSTAR OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 105, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 98.213.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2006

L'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2006 a pris les résolutions suivantes:

1. La révocation de monsieur Yves Van Renterghem, 2, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg, comme administrateur et administrateur-délégué.
2. La révocation de monsieur Daniel Van Meerbeeck, 105, route d'Arlon à L-8211 Mamer, comme administrateur.
3. La nomination comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008:
 - Madame Karin Bonert - épouse Reuter, 5, rue des Champs à L-3332 Fennange;
 - Madame Marleen Vermeulen, Wilgenveld 18 à 2840 Reet - Belgique.Aucun administrateur-délégué n'est nommé.
4. Approbation de la démission de Raoul C. Delveaux comme Commissaire aux Comptes.
5. Nomination de la société DACAS BVBA, Hoveniersstraat 53 à 2018 Anvers - Belgique, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030986//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

AH LUXCO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.344.312.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 106.229.

EXTRAIT

En date du 27 mars 2006, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a approuvé la démission de Monsieur Marc Boughton en tant que gérant de la Société avec effet au 27 mars 2006;
2. L'associé unique a approuvé la nomination de Monsieur Andrew Cummins, né le 24 août 1949 à Melbourne, Australie, demeurant à Prattendens, The Street, Bury, West Sussex RH20 1PA, Royaume-Uni, en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 27 mars 2006.

Le conseil de gérance se compose dorénavant de la manière suivante:

- Jeremy Conway,
- Delphine Tempé,
- Andrew Cummins,
- Stef Oostvogels,
- OhSang Kwon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031969/1035/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

56611

SKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.385.

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SKY S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 38.385, constituée suivant acte notarié du 16 octobre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 143 du 14 avril 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 25 septembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 426 du 16 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo Liotino, directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la Société.

2.- Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société SKY S.A. et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Enzo Liotino, directeur de société, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Liotino, R. Marques, G. Divine, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2006, vol. 901, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(032144/239/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.916.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2006

L'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2006 a pris les résolutions suivantes:

1. La révocation de monsieur Yves Van Renterghem, 2, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg, comme administrateur et administrateur-délégué;
2. La nomination comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010:
 - Madame Karin Bonert - épouse Reuter, 5, rue des Champs à L-3332 Fennange;
 - Madame Marleen Vermeulen, Wilgenveld 18 à 2840 Reet - Belgique.
 Aucun administrateur-délégué n'est nommé.
3. Approbation de la démission de Raoul C. Delveaux comme Commissaire aux Comptes.
4. Nomination de la société DACAS BVBA, Hoveniersstraat 53 à 2018 Anvers - Belgique, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2010.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2006.

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031006//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

WURTH & ASSOCIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03533, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Le Conseil d'Administration

WURTH & ASSOCIES

Signature

(031011//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

WURTH & ASSOCIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN01069, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Le Conseil d'Administration

WURTH & ASSOCIES

Signature

(031009//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

WURTH & ASSOCIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN01072, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Le Conseil d'Administration

WURTH & ASSOCIES

Signature

(031008//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

CORNER LAND S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 73.547.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 7 mars 2006

Monsieur Domenico Scarfo, né à Celle di Bulgheria (Italie), le 12 avril 1956, domicilié Via San Gottardo, 14 au 6963 Pregassonna (Suisse) a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Brunello Donati, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031014/800/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

TECNOFOOD ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 76.904.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 13 mars 2006

Monsieur Domenico Scarfo, né à Celle di Bulgheria (Italie), le 12 avril 1956, domicilié Via San Gottardo, 14 à 6963 Pregassonna (Suisse), a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Brunello Donati, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031015/800/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

CANEPHORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,400.

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 113.739.

In the year two thousand and five, on the 21st of December.

Before Us, Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ODEWALD PRIVATE EQUITY PARTNERS LP, a limited partnership, incorporated and existing under the Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act, United States of America, with registered office at RL & F Service Corp., One Rodney Square, 10th and King Streets, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America,

here represented by Mrs Carolin Weirauch, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-3565 Münsbach, by virtue of a power of attorney given in Berlin on December 16, 2005.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of CANEPHORA, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company whose registration with the Luxembourg Trade and Commercial register is pending, with registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of December 5, 2005, not yet published.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand four hundred Euro (12,400.-) represented by four hundred ninety-six (496) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder decides to increase the Company's share capital to the extent of three hundred nine thousand and fifty Euro (EUR 309,050.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) to three hundred twenty-one thousand four hundred fifty Euro (EUR 321,450.-) by the creation and issue of twelve thousand three hundred sixty-two (12,362) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to agree to the subscription of the twelve thousand three hundred sixty-two (12,362) new shares by ODEWALD PRIVATE EQUITY PARTNERS LP, prenamed.

Subscription - Payment

Thereupon, ODEWALD PRIVATE EQUITY PARTNERS LP, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to the twelve thousand three hundred sixty-two (12,362) new shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The amount of three hundred nine thousand and fifty Euro (EUR 309,050.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

V. As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholders decides to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at three hundred twenty-one thousand four hundred fifty Euro (EUR 321,450.-) represented by twelve thousand eight hundred fifty-eight (12,858) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid up.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at 4,900.- EUR.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahr zweitausendfünf, am 21. Dezember.

Vor Notar Maître Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

ODEWALD PRIVATE EQUITY PARTNERS LP, eine Gesellschaft gegründet und bestehend gemäß dem Recht des Delaware Revised Uniform Limited Partnership Act der Vereinigten Staaten von Amerika, mit Gesellschaftssitz in RL & F Service Corp., One Rodney Square, 10th and King Streets, Wilmington, Delaware, 19801, Vereinigte Staaten von Amerika,

hier vertreten durch Frau Carolin Weirauch, Angestellte, geschäftsansässig in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, auf Grund von einer Vollmacht ausgestellt in Berlin am 16. Dezember 2005.

Vorerwähnte Vollmacht, nach ne varietur Paraphieren durch den Vertreter der erschienenen Partei und den amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, ersucht den unterzeichneten Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die erschienene Partei ist die einzige Gesellschafterin von CANEPHORA, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung Luxemburgischen Rechts, deren Eintragung beim Handelsregister Luxemburg anhängig ist, mit Gesellschaftssitz in 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (nachstehend «die Gesellschaft»), gegründet gemäß einer Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 5. Dezember 2005, die noch nicht veröffentlicht worden ist.

II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-) aufgeteilt in vierhundertsechundneunzig Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

III. Die einzige Gesellschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von dreihundertneuntausendfünzig Euro (EUR 309.050,-) zu erhöhen, um es von seinem derzeitigen Betrag von zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-) auf dreihunderteinundzwanzigtausendvierhundertfünzig Euro (EUR 321.450,-) zu erhöhen durch die Schaffung und Ausgabe von zwölftausenddreihundertzweiundsechzig (12.362) neuen Anteilen von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), ausgestattet mit den selben Rechten und Pflichten wie die bestehenden Anteile.

IV. Die einzige Gesellschafterin beschließt, der Zeichnung der zwölftausenddreihundertzweiundsechzig (12.362) neuen Anteile durch ODEWALD PRIVATE EQUITY PARTNERS LP, vorgenannt, zuzustimmen.

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erklärt ODEWALD PRIVATE EQUITY PARTNERS LP, vorgenannt, durch seinen Vertreter, die zwölftausenddreihundertzweiundsechzig (12.362) neuen Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) zu zeichnen. Der Betrag von dreihundertneuntausendfünzig Euro (EUR 309.050,-) wurde durch eine Bareinlage voll eingezahlt und ist nun für die Gesellschaft verfügbar, worüber dem unterzeichneten Notar Beweis erbracht worden ist.

V. Als Konsequenz der vorhergehenden Beschlüsse, beschließt die einzige Gesellschafterin Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft abzuändern und ihr folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreihunderteinundzwanzigtausendvierhundertfünzig Euro (EUR 321.450,-) aufgeteilt in zwölftausendachthundertfünfundachtzig (12.858) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), vollständig eingezahlt.»

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Honorare und Lasten jeder Art, die von der Gesellschaft aufgrund der hiermit beurkundeten Kapitalerhöhung zu tragen sind, werden abgeschätzt auf 4.900,- EUR.

Nachdem keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, wurde die Versammlung beendet.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, beurkundet hiermit, dass auf Antrag der erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Antrag der erschienenen Partei soll im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und deutschen Fassung dieser Urkunde, der englische Text maßgeblich sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am oben angegebenen Datum.

Die Urkunde wurde der erschienenen Person vorgelesen, die dem Notar mit ihrem Namen, Familienstand und Wohnort bekannt ist. Diese hat zusammen mit dem unterzeichneten Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: C. Weirauch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 96, case 4. – Reçu 3.090,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

J. Elvinger.

(031959/211/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

CANEPHORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 113.739.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40834, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

J. Elvinger.

(031960/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

S.I. KRONOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 76.445.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 7 mars 2006

Monsieur Domenico Scarfo, né à Celle di Bulgheria (Italie), le 12 avril 1956, domicilié Via San Gottardo, 14 au 6963 Pregassonna (Suisse), a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Brunello Donati, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031016/800/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

SOGECOSE, S.à r.l., SOCIETE DE GESTION, DE CONSEILS ET DE SERVICES,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 203.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 84.471.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue à Luxembourg, le 9 janvier 2006

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Nicolas Duchêne et le remercie pour son dévouement pour la société.

Monsieur Philippe Lambert reste le seul gérant responsable de la gestion journalière de la société.

Extrait certifié sincère et conforme

SOGECOSE, S.à r.l.

Ph. Lambert

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031404//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

56616

PLASTRECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 105.395.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signatures.

(031019/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

LIKIPI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.806.

Décision de l'assemblée générale des actionnaires du 29 mars 2006

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 mars 2006, le mandat de commissaire aux comptes de la Société AACO, S.à r.l., 28, rue de Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, actuellement en vigueur, a été révoqué.

La société ComCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommée aux termes de cette assemblée comme nouveau commissaire aux Comptes de la Société en remplacement de AACO, S.à r.l., précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIKIPI HOLDING S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031412/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

**BMT, Société Anonyme,
(anc. BlueMega TECHNOLOGY GROUP).**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 112.853.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BlueMega TECHNOLOGY GROUP, a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of notary André Schwachtgen, residing in Luxembourg, dated December 16th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 564 of March 17th, 2006 and modified by deed of same notary dated February 24th, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Pieter Van Nugteren, private employee, with professional address in 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Carine Godfurnon, private employee, with professional address in 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Magali Zitella, private employee, with professional address in 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed ne varietur by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the name of the company from BlueMega TECHNOLOGY GROUP into BMT and amendment of Article 1, paragraph 1 of the Articles of Incorporation.

2. Amendment of the English version of article 2 of the Article of Incorporation by adding a second paragraph.

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company from BlueMega TECHNOLOGY GROUP into BMT, so that Article 1, paragraph 1 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

«**Art. 1. paragraph 1.** There exists a limited liability company (Société anonyme) under the name of BMT.»

Second resolution

The meeting resolves to amend the English version of article 2 of the Articles of Incorporation by adding a second paragraph, which will be read as follows:

«**Art. 2. paragraph 2.** The corporation may participate in the establishment, the management and the development of portfolio made of any securities and patents of any kind and participate to the establishment, the development and control of any corporation, acquire by way of contribution, subscription or by option to purchase and any other way whatever bonds and patents of any kind and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop them and may render to its participations every assistance, by way of loans, advances or guarantees.»

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognizes by the present, that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in French and followed by an English translation; at the request of the parties and in case of divergences between the French and the English version, the French version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day noted at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the members of the bureau signed with Us, the notary, the present deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille six, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BlueMega TECHNOLOGY GROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 564 du 17 mars 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 24 février 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pieter Van Nugteren, employé privé, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Carine Godfurnon, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Magali Zitella, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de BlueMega TECHNOLOGY GROUP en BMT et modification de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts.

2. Modification de la version anglaise de l'article 2 des statuts en ajoutant un deuxième alinéa.

3. Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de BlueMega TECHNOLOGY GROUP en BMT et de modifier en conséquence l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts dont la teneur sera désormais la suivante:

«**Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de BMT.»

Deuxième résolution

L'assemble décide de modifier la version anglaise de l'article 2 des statuts en ajoutant un deuxième alinéa dont la teneur sera désormais la suivante:

«**Art. 2. alinéa 2.** The corporation may participate in the establishment, the management and the development of portfolio made of any securities and patents of any kind and participate to the establishment, the development and control of any corporation, acquire by way of contribution, subscription or by option to purchase and any other way wha-

tever bonds and patents of any kind and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop them and may render to its participations every assistance, by way of loans, advances or guarantees.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Nugteren, C. Godfurnon, M. Zitella, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 3 avril 2006, vol. 470, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 avril 2006.

M. Schaeffer.

(032010/5770/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

BMT, Société Anonyme,

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 112.853.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 avril 2006.

M. Schaeffer.

(032013/5770/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

VITALOGIE S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 19.228.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Signature.

(031021/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

MAPLUX RE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 29.814.

Extrait du proces-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2006

«4) Resolved that according Article 100 of the modified law of December 6, 1991, the appointed Independent Auditor is:

ERNST & YOUNG,
7, Parc d'Activité Syrdall,
L-5365 Munsbach,

for the period ending at the Annual General Meeting to be held for the financial year ending December 31, 2006.»

Traduction:

«4) Nomination en tant que réviseur indépendant de la société, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991:

ERNST & YOUNG,
7, Parc d'Activité Syrdall,
L-5365 Munsbach,

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2006.»

Pour la société

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Dirigeant Agréé

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031876/682/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

**ETABLISSEMENT KERGER S.A., Société Anonyme,
(anc. ETABLISSEMENT KERGER, S.à r.l.).**
Siège social: L-8715 Everlange, 2, rue du Pont.
R. C. Luxembourg B 97.771.

L'an deux mille six, le vingt-sept mars.
Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Monsieur Carlo Kerger, commerçant, demeurant à L-8715 Everlange, 3, rue Reimberg.

Lequel comparant a prié le notaire instrumentant d'acter les faits suivants:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée ETABLISSEMENT KERGER, S.à r.l., avec siège social à L-8715 Everlange, 2, rue du Pont, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 97.771.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 9 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 390 du 29 mai 1999.

Que le capital social de la société a été converti en euros en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1284 du 5 septembre 2002.

Que le capital social de la société s'élève actuellement au montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par deux cent (200) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

Ensuite le comparant décide d'augmenter le capital de la société à concurrence du montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) au montant de cent mille euros (EUR 100.000,-).

La libération a eu lieu moyennant incorporation à concurrence du montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) de réserves reportées, ainsi qu'il résulte d'un bilan daté au 31 décembre 2005, dûment approuvé par l'associé unique.

La disponibilité desdites réserves résulte d'une déclaration faite par Monsieur Carlo Kerger, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société confirmant que lesdites réserves n'ont pas été affectées respectivement distribuées et qu'elles existent encore à la date de ce jour, déclaration datée du 27 mars 2006,

lesquels documents, après avoir été signés ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

En conséquence, le capital social actuel de la société est de cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Carlo Kerger, prénommé.

Cession de parts sociales

Monsieur Carlo Kerger, prénommé, cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit une (1) part sociale pour le prix de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) à la société MOCA S.A., avec siège social à L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 73.639, ici représentée par son administrateur-délégué, à savoir Monsieur Camille Weis, administrateur de société, demeurant à L-8398 Roodt-Septfontaines, 18, Lotissement des Roses, ici présent et ce acceptant.

La société MOCA S.A., représentée comme dit ci-avant, est propriétaire de la part sociale qui lui a été cédée à partir d'aujourd'hui et elle a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont cette part sera productive et elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés à la part sociale présentement cédée.

Le cédant Monsieur Carlo Kerger, déclare avoir reçu de la part de la société MOCA S.A., représentée comme dit ci-avant, le montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) avant la passation des présentes et en l'absence du notaire instrumentant, ce dont quittance et titre.

Monsieur Carlo Kerger, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter au nom de la société les prédites cessions de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Il est constaté qu'après ladite cession de parts sociales, le capital social de la société au montant de cent mille euros (EUR 100.000,-), est représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, attribuées comme suit:

1.- Monsieur Carlo Kerger, commerçant, demeurant à L-8715 Everlange, 3, rue Reimberg, trois cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	399
2.- La société MOCA S.A., avec siège sociale à L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 73.639, une part sociale	1
Total: quatre cents parts sociales	400

Ensuite les associés, présents ou représentés, se sont réunis en assemblée générale et ils ont pris d'un commun accord les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés, présents ou représentés, décident la transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme qui sera dorénavant dénommée ETABLISSEMENT KERGER S.A.

Les associés accordent décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les associés décident en outre de transformer les parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions et le capital social sera représenté dorénavant par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Le capital initial de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) ainsi que le montant des réserves de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est constaté par un rapport du réviseur d'entreprises Monsieur Marco Claude de la société LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., établi en date du 27 mars 2006 dont la conclusion est la suivante:

Conclusion

Les résultats reportés sont suffisamment importants pour augmenter le capital de 50.000,- EUR par incorporation de résultats reportés.

La valeur de la Société à responsabilité limitée à transformer en Société anonyme est après les opérations ci-dessus au moins égale au capital de 100.000,- EUR.

Ce rapport après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

Les associés décident que les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de ETABLISSEMENT KERGER S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Everlange.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

La cession d'actions entre actionnaires est libre.

Pour le cas où un actionnaire entend céder des actions à une personne qui n'est pas actionnaire, il devra préalablement et par lettre recommandée avec accusé de réception ou par la remise en mains propres de ladite lettre, faire connaître aux autres actionnaires quinze jours à l'avance, le nombre d'actions à céder, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunérations convenus. Les autres actionnaires auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'actionnaire proposant la cession dans les quinze jours de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains actionnaires accroîtra à due concurrence le droit de préemption des actionnaires ayant décidé de l'exercer. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours commençant à courir à l'expiration du délai de quinze jours imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé chaque année lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes. Au cas où il ne serait pas possible d'aboutir à un accord, le prix de rachat se calcule sur base de l'évaluation faite par un expert indépendant à nommer lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des titres faisant l'objet de la proposition de cession.

En cas de décès d'un actionnaire les actions ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément unanime des actionnaires survivants. En cas de refus d'agrément, les autres actionnaires auront, conformément aux dispositions des trois alinéas qui précèdent et dans les délais et au prix y prévus, le droit d'acheter les parts desdits héritiers ou de désigner des acheteurs qui auront été agréés par les actionnaires et le prix sera fixé conformément aux trois alinéas qui précèdent. Le prix en sera payable, sans intérêts, à l'expiration d'une année suivant l'acquisition.

Toute cession faite en violation des dispositions qui précèdent et en violation du droit de préemption conféré aux autres actionnaires est inopposable à la société et aux autres actionnaires.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus de faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué qui possède un droit de co-signature obligatoire ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

La délégation de la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Répartition des actions

Les quatre cents (400) actions sont attribuées aux actionnaires comme suit:

1.- Monsieur Carlo Kerger, commerçant, demeurant à L-8715 Everlange, 3, rue Reimberg, trois cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	399
2.- La société MOCA S.A., avec siège sociale à L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 73.639, une part sociale	1
Total: quatre cents parts sociales.	400

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires, présents ou représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Carlo Kerger, commerçant, demeurant à L-8715 Everlange, 3, rue Reimberg.
- Monsieur Camille Weis, administrateur de société, demeurant à L-8398 Roodt-Septfontaines, 18, Lotissement des Roses.
- Monsieur Pierre-Yves Beckers, administrateur de société, demeurant à B-4987 Stoumont, 32, Exbomont.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 25.797.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Quatrième résolution

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué de la société Monsieur Pierre-Yves Beckers, prénommé, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2011, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé à L-8715 Everlange, 2, rue du Pont.

Sixième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Kerger, C. Weis, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 29 mars 2006, vol. 360, fol. 99, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 avril 2006.

H. Beck.

(032160/201/242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

LINTRA HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 26.638.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Signature.

(031022/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

IONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.041.

Décision de l'assemblée générale des actionnaires du 29 mars 2006

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 mars 2006, le mandat de commissaire aux comptes de la Société HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, actuellement en vigueur, a été révoqué.

La société COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommé aux termes de cette assemblée comme nouveau commissaire aux Comptes de la Société en remplacement de HRT REVISION, S.à r.l., précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IONA S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031415/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

MARAMCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.289.

Décision de l'assemblée générale des actionnaires du 29 mars 2006

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 mars 2006, le mandat de commissaire aux comptes de la Société AACO, S.à r.l., 28, rue de Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, actuellement en vigueur, a été révoqué.

La société ComCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommée aux termes de cette assemblée comme nouveau commissaire aux Comptes de la Société en remplacement de AACO, S.à r.l., précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARAMCO S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031425/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

AIRMARCO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 94.117.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 juin 2003, acte publié au Mémorial C n° 783 du 25 juillet 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00440, a été au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIRMARCO PARTICIPATIONS S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(031962/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

ANISSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 115.312.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth day of March.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NUTAN (MANAGEMENT) S.A., having its registered office at 2nd floor, Abbott Building, P.O. Box 933, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC n° 590480, here represented by Mrs Valérie Strappa, private employee, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of ANISSA, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who

fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by NUTAN (MANAGEMENT) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. INVESTMENT LUXCO, S.à r.l., with its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 104.576 is appointed manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residences, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NUTAN (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social au 2nd floor, Abbott Building, Road Town, P.O. Box 933, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC n° 590480, ici représentée par Madame Valérie Strappa, employée privée, demeurant professionnellement aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ANISSA, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentée cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communi-

tion similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

NUTAN (MANAGEMENT) S.A., prénommée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. INVESTMENT LUXCO, S.à r.l., avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 104.576, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Strappa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, vol. 152S, fol. 78, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mars 2006.

P. Bettingen.

(032170/202/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

VITALYS ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 99.363.

La société a été mise en liquidation en date du 16 février 2006 suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire par-devant Maître Lecuit publié au Mémorial C, vol. 152S, fol. 35, case 9, le 20 février 2006.

—
DISSOLUTION

Extrait

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et document sociaux resteront déposés et conservés pendant 5 ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont procès-verbal.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031498//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

SPECTRUM BRANDS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 318.000.000,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 107.952.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 mars 2006 que:

- M. Georges Deitz, Partner, demeurant 11, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, né à Luxembourg, le 8 juin 1958, a été élu gérant de la société en remplacement de Monsieur Alain Lam, démissionnaire.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031893/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

LUXION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 249, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 115.310.

 —
 STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

1. Monsieur Rogerio De Jesus Goncalves Pereira, artisan, né à Porto Alexandre (Angola), le 16 avril 1961, demeurant à L-4735 Pétange, 82, rue Jean-Baptiste Gillardin.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme - Objet - Dénomination sociale - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre les soussignés une société unipersonnelle à responsabilité limitée, qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées, celles qui pourront être créées ultérieurement, leurs cessionnaires et ceux qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les lois en vigueur.

Art. 2. Objet. La société a pour objet l'entreprise de construction, de charpente et d'électricité.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer ayant un objet identique, analogue ou complémentaire au sien.

Elle peut faire toutes opérations civiles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. Dénomination. La société prend la dénomination de LUXION, S.à r.l. unipersonnelle.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société pourra établir des succursales ou agences dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 5. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée, à compter de sa constitution, sauf le cas de dissolution anticipée.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents (12.500,- EUR) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,- EUR) euros chacune, qui ont été souscrites comme suit:

- M. Rogerio De Jesus Goncalves Pereira, susdit	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par les associés, de sorte que la somme de 12.500,- euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressement.

Art. 7. Augmentation et réduction de capital. Le capital social pourra à tout moment être modifié (augmentation ou réduction de capital) moyennant décision de l'accord unanime des associés:

- Augmentation du capital.

Le capital social pourra, en vertu d'une décision collective des associés être augmenté en une ou plusieurs fois, par tous moyens et voies de droit, notamment par:

- La création de parts sociales nouvelles attribuées en représentation d'apports en nature ou en numéraire;

- La création de parts sociales nouvelles, ou l'élévation du montant nominal de celles existant déjà, en cas d'incorporation au capital de bénéfices, reports à nouveau, primes d'émission ou réserves disponibles.

Les parts nouvelles doivent être entièrement libérées et réparties dès leur création:

- Réduction du capital.

Le capital social peut être réduit, en vertu d'une décision collective extraordinaire des associés, par voie de réduction du nombre des parts ou de leur valeur nominale, notamment dans les cas de pertes constatées.

Art. 8. Représentation des parts sociales. Les parts sociales ne peuvent jamais être représentées par des titres négociables, nominatifs ou au porteur.

Les droits de chaque associé dans la société résultent seulement des présents statuts et des cessions ou transmissions régulières.

Il sera tenu, au siège de la société, un registre coté, paraphé et signé de la gérance, sur lequel seront inscrites, par ordre chronologique, les adhésions des associés avec indication du capital souscrit.

Des copies ou extraits des statuts, actes ou pièces établissant les droits d'un associé pourront lui être délivrés, sur sa demande, à ses frais.

Art. 9. Cession et transmission des parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non

associés que moyennant l'agrément des associés aux mêmes conditions de majorité. Dans ce dernier cas cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Nantissement des parts sociales. Le nantissement des parts sociales est interdit.

Art. 11. Indivisibilité des parts sociales. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne. A défaut d'entente, il sera pourvu par voie judiciaire à la désignation d'un mandataire commun, à la requête de l'indivisaire le plus diligent ou, à défaut, à la requête de la gérance.

En cas de démembrement de la propriété, le droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices.

Art. 12. Droits des associés. Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social ainsi que des bénéfices, proportionnellement au nombre de parts existantes. Elle donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales suivent ces dernières, dans quelque main qu'elles passent. La possession d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions prises régulièrement par les associés.

Art. 13. Limitation des droits des créanciers, Ayants Droit, Héritiers. Les représentants, créanciers, ayants cause, et héritiers d'un associé, même s'ils comprennent des mineurs et des incapables, ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens, documents, papiers et valeurs de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 14. Engagements des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Décès, Interdiction, Déconfiture, Démission d'un associé. Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture ou la démission d'un associé ou d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Titre III. Administration de la société - Gérance - Décisions collectives

Art. 16. Gérance. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par les associés qui déterminent la durée de leurs fonctions.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du ou des gérants.

Art. 17. Validité des décisions collectives. La volonté des associés s'exprime par les décisions collectives qui obligent les associés, même absents, opposants ou incapables. Cependant les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social - Comptes sociaux - Affectation et répartition des résultats

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice social commencera au jour de la constitution de la société pour se terminer le 31 décembre 2006.

Art. 19. Comptes, Inventaires, Affectation et répartition des bénéfices. Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales, conformément aux lois et usages du commerce.

Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Personnalité morale - Contestations - Engagements - Frais et honoraires - Pouvoirs

Art. 21. Personnalité morale, Immatriculation. La société ne jouira de la personnalité morale qu'à compter de sa constitution.

Art. 22. Contestations. Toutes contestations en rapport avec la présente société relèveront de la compétence exclusive des tribunaux luxembourgeois.

Art. 23. Renvoi aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 24. Frais. Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la constitution de la présente société seront portés au compte «frais de premier établissement».

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève en l'espèce approximativement à sept cent cinquante (750,- EUR) euros.

Art. 25. Pouvoirs. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un original des présents statuts pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, préqualifié, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-4222 Esch-sur-Alzette, 249, rue de Luxembourg.
- 2) Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 3) Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Monsieur Rogerio De Jesus Goncalves Pereira, artisan, demeurant à L-4735 Pétange, 82, rue Jean-Baptiste Gillardin.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. De Jesus Goncalves Pereira, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 28 mars 2006, vol. 470, fol. 17, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 avril 2006.

R. Arrensdorff.

(032131/218/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

TARKETT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Lentzweiler.

R. C. Luxembourg B 92.165.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TARKETT S.A., ayant son siège social à Lentzweiler, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.165, constituée suivant acte reçu le 1^{er} décembre 1992 publié au Mémorial C de 1993 page 4243.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc Ehx, expert-comptable, demeurant professionnellement à Lentzweiler.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Château, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 245.012 (deux cent quarante-cinq mille douze) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 11 des statuts de la société:

«La date d'arrêté des comptes se fera au 31 décembre de chaque exercice et pour la première fois le 31 décembre 2005, avec un exercice de 15 mois en 2005.»

2.- Modification de l'article 12 des statuts de la société:

Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui sera fixée au 3^e vendredi du mois de juin.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La date d'arrêté des comptes se fera au 31 décembre de chaque exercice et pour la première fois le 31 décembre 2005, avec un exercice de 15 mois en 2005.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui sera désormais fixée au 3^e vendredi du mois de juin.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 12. premier alinéa. «L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Château, J.-L. Ehx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, vol. 149S, fol. 99, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expéditon conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

J. Elvinger.

(031934/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

TARKETT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Lentzweiler.

R. C. Luxembourg B 92.165.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39601, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

J. Elvinger.

(031937/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

HECKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6477 Echternach, 37, rue des Remparts.

R. C. Luxembourg B 80.991.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ce bilan rectifié annule le Bilan au 31 décembre 2004 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 20 mai 2005 sous la référence L050040488.4, enregistré sous la référence LSO-BE03833 le 18 mai 2005, publié au Mémorial C n° 936 du 23 septembre 2005.

Bertrange, le 4 avril 2006.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(031524//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

LUXEQUIP BAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 81.019.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 novembre 2005

Le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Bernard Moreau, Président du Conseil d'Administration, pour une durée identique à celle du mandat d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 4 avril 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

P. Decker

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031724/206/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

56634

TEILEN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 115.258.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques NAXOS INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Omar Hodge Building, P.O. Box 362, Road Town, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques);

2.- Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TEILEN INVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes, espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques NAXOS INVESTMENTS LIMITED, prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Monsieur Gianluca Ninno, préqualifié, une action.	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;
 - Monsieur Jan Rottiers, employé privé, né à Naples (Italie), le 31 octobre 1964, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;
 - Monsieur Benoît Sirot, employé privé, né à Villerupt (France), le 1^{er} mai 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:
 - Monsieur Olivier Dorier, employé privé, né à Saint-Remy/Saône et Loire (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
- 5.- Le siège social est fixé à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

56636

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 avril 2006, vol. 536, fol. 20, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2006.

J. Seckler.

(031381/231/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

NILIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.

R. C. Luxembourg B 101.411.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 15 mars 2006 que:

- La cooptation de Maître Marianne Goebel aux fonctions d'administrateur de la société a été ratifiée.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031755/317/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006 .

FUN INVEST GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 96.327.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FUN INVEST GROUP S.A., ayant son siège social au 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 23 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1177 du 10 novembre 2003, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B n° 96.327.

L'assemblée est présidée par Mlle Johana Bodart, employée privée à L-1126 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont enregistrés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.250 (trois mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital sont représentées, et que la présente assemblée générale extraordinaire est apte à délibérer.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Liquidation volontaire de la société.
 2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
 3. Nomination d'un commissaire à la liquidation.
 4. Convocation des associés à une assemblée générale extraordinaire devant notaire pour la clôture de dissolution.
- IV.- Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur Madame Cathy Bekemans, employée privée, demeurant à Marbehan, Belgique (ci-après «Le Liquidateur»).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée nomme CASSINI FINANCE LTD, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, en qualité de commissaire vérificateur à la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg.

Signé: J. Bodart, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 6, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

J. Elvinger.

(031963/211/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

LA GARDIA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.129.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 avril 2006 à Luxembourg que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Monsieur Bruno Leibundgut a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 28 février 2006;
2. Monsieur Alexandre von Heeren, né le 6 juin 1969 à Liestal (Suisse), demeurant à Thomsgarten 25, 4104 Oberwil (Suisse), est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 28 février 2006 pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031955/1035/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

TNIH (LUXEMBOURG) GENERAL PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.475,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 113.848.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 mars 2006 que:

- M. Georges Deitz, Partner demeurant 11, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, né à Luxembourg, le 8 juin 1958,
 - M. Pascal Noël, Partner demeurant 27, rue Père Conrad, L-1353 Howald, né à Thionville (France), le 31 mai 1962,
- ont été élus gérants de catégorie B de la société en remplacement de Monsieur Alain Lam et Monsieur Bruno Beer-naerts, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux gérants est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031895/727/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

GGP LUX CO., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 113.947.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GGP TURKEY INVESTCO, LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, USA, registered with the Division of Corporations under number 4008786, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Newcastle County, Delaware, USA 19808,

here represented by Mr Alexander L. Berman, residing in Chicago, USA, its Senior Vice President.

Such appearing party is the sole partner of GGP LUX CO. (hereinafter the «Company»), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under reference B 113.947, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 January 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party, representing the whole corporate capital, then took the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of five hundred and forty thousand Euro (EUR 540,000.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to five hundred and fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 552,500.-) through the issue of twenty-one thousand six hundred (21,600) new shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The twenty-one thousand six hundred (21,600) new shares have been entirely subscribed by GGP TURKEY INVESTCO, LLC, prenamed, in exchange for a contribution in kind consisting of a claim at the total amount of five hundred forty thousand and twenty-four Euro (EUR 540,024.-), which GGP TURKEY INVESTCO, LLC has against the Company (the «Contribution»).

The total contribution of five hundred and forty thousand and twenty-four Euro (EUR 540,024.-) by GGP TURKEY INVESTCO, LLC consists of five hundred and forty thousand Euro (EUR 540,000.-) for the share capital and twenty-four Euro (EUR 24.-) for the issue premium.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. «The Company's share capital is set at five hundred and fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 552,500.-), represented by twenty-two thousand one hundred (22,100) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausendsechs, am vierundzwanzigsten März.

Vor Uns, Notar Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

GGP TURKEY INVESTCO, LLC, eine nach dem Recht des Staates Delaware, USA, gegründete und bestehende Gesellschaft, registriert bei der Division of Corporation unter der Nummer 4008786, mit Sitz in 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Newcastle County, Delaware, USA 19808,

hier vertreten durch Herrn Alexander L. Berman, wohnhaft in Chicago, USA, ihren Senior Vice President.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter der GGP LUX CO. (nachfolgend die «Gesellschaft»), einer luxemburgischen société à responsabilité limitée mit Sitz in der 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 113.947 eingetragen, gegründet durch Akt des unterzeichnenden Notars am 27. Januar 2006, welcher Gründungsakt noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem nicht geändert.

Die erschienene Partei, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat daraufhin die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um die Summe von fünfhundertvierzigtausend Euro (EUR 540.000,-) zu erhöhen um es von aktuell zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf fünfhundertzweiundfünfzigtausendfünfhundert Euro (EUR 552.500,-) anzuheben durch die Ausgabe von einundzwanzigttausendsechshundert (21.600) neuen Anteile mit einen Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Die einundzwanzigttausendsechshundert (21.600) neuen Anteile wurden gänzlich von GGP TURKEY INVESTCO, LLC, vorbenannt, gezeichnet im Austausch für eine Sacheinlage bestehend aus einer Forderung in Höhe von fünfhundertvierzigtausendvierundzwanzig Euro (EUR 540.024,-), welche GGP TURKEY INVESTCO, LLC gegen die Gesellschaft hat (die «Einlage»).

Die gesamte Einlage in Höhe von fünfhundertvierzigtausendvierundzwanzig Euro (EUR 540.024,-) der GGP TURKEY INVESTCO, LLC besteht aus einer Einlage von fünfhundertvierzigtausend Euro (EUR 540.000,-) in das Gesellschaftskapital und einem Agio von vierundzwanzig Euro (EUR 24,-).

Zweiter Beschluss

Aufgrund der Kapitalerhöhung wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft geändert, der von nun an wie folgt lautet:

Art. 5. «Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhundertzweiundfünfzig-tausendfünfhundert Euro (EUR 552.500,-), aufgeteilt in zweiundzwanzigttausendeinhundert (22.100) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.»

Kosten

Die der Gesellschaft aufgrund dieses Aktes entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf ca. achttausend Euro geschätzt.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg, zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, der die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Person in englischer Sprache mit nachfolgender deutscher Übersetzung aufgenommen wird; auf Verlangen der erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Niederschrift ist der erschienenen Person, die dem Notar mit Namen, Vornamen, Familienstand und Wohnsitz bekannt ist, verlesen worden und von dem Notar zusammen mit der erschienenen Person unterzeichnet worden.

Gezeichnet: A.L. Berman, J.-J. Wagner.

Enregistré zu Esch-sur-Alzette, le am 4. April 2006, Band 903, Blatt 10, Feld 3. – Erhalten 5.400,24 Euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 6. April 2006.

J.-J. Wagner.

(032139/239/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

GGP LUX CO., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 113.947.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(032141/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

ISOFIN, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 59.655.

Extrait des résolutions prises par voie de résolution circulaire par le conseil d'administration

En date du 31 décembre 2005, le Conseil d'Administration de la Société ISOFIN a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Pierre Rochon de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031981/1024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

56640

BRASSERIE CHEZ MENNI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 26, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 44.575.

Le bilan de clôture au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(031604/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

BRASSERIE CHEZ MENNI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 26, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 44.575.

Le bilan de clôture au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(031580/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

BRASSERIE CHEZ MENNI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 26, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 44.575.

Le bilan de clôture au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(031605/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

REAL ESTATE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 72.570.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Signature.

(031980/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.
